



HAL
open science

Licence professionnelle Chargé de mission maintenance et gestion du risque industriel

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Chargé de mission maintenance et gestion du risque industriel. 2011, Université de Rennes 1. hceres-02039538

HAL Id: hceres-02039538

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039538>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 1

Demande n° S3LP120002118

Dénomination nationale : Gestion de la production industrielle

Spécialité : Chargé de mission en maintenance et gestion du risque industriel

Présentation de la spécialité

La licence forme des chefs de projets qui prennent en charge de manière autonome les problèmes de maintenance et de prévention des risques professionnels et industriels dans les PME-PMI. Les métiers visés sont ceux de coordinateur pluri-techniques, de chef de projet, de chef de service, de responsable technique (maintenance, qualité, hygiène et sécurité, travaux neufs, énergie). La formation est dispensée à l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Malo, en partenariat avec le Lycée Jean Guéhenno de Fougères.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	18
Taux de réussite	89 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	2 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	ND
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	43 %
Pourcentage de diplômés en emploi : enquête nationale 3 enquêtes à 12 mois de l'université	ND 80 à 100 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence répond à une demande forte des professionnels de la sécurité et de la maintenance industrielle qui font face à une pénurie de personnels compétents. La formation a su évoluer grâce à un pilotage resserré et tenir compte des objectifs fixés lors du renouvellement de 2008. L'intervention de professionnels a été élargie de manière satisfaisante. Le suivi des étudiants a également été amélioré. On peut néanmoins regretter l'absence de statistiques issues des enquêtes nationales et un manque d'analyse des enquêtes annuelles d'insertion de l'IUT. Par ailleurs, la formation a diversifié son public sans pouvoir élargir cependant celui-ci aux étudiants issus de licences générales.

- Points forts :

- Le soutien et la reconnaissance de la profession.
- Une équipe pédagogique diversifiée avec une forte participation des professionnels.
- La perspective de contrats de professionnalisation.
- La qualité du pilotage et la prise en compte des demandes d'aménagements de la formation.



- Points faibles :
 - Les imprécisions statistiques, notamment l'absence des résultats des enquêtes nationales et d'analyses.
 - Une quasi-absence d'étudiants originaires de licence générale.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La mise en place des dispositifs d'information et d'orientation active en cursus « Licence » pourrait permettre de mieux faire connaître les atouts de la formation et de préparer l'entrée de ce type de public dans la formation. Par ailleurs, il conviendrait de veiller, notamment par la relance des enquêtes, à obtenir un taux de retour satisfaisant pour les enquêtes d'insertion (en particulier nationales), et d'utiliser cet outil, parmi les autres instruments d'auto-évaluation, pour faire évoluer la formation. Les contrats de professionnalisation sont à développer ; ce qui appelle la mise en œuvre de moyens adaptés de suivi et d'encadrement resserré des étudiants.